

## LE CLUB DES PARTENAIRES INNOVANTS

Le SNEFiD est le premier syndicat qui est réservé exclusivement aux entrepreneurs indépendants de la Filière Déchet. Ses membres interviennent dans de nombreuses activités liées aux déchets : collecte, tri, recyclage, traitement, valorisation, stockage, propreté urbaine, bureaux d'études...

Le Club des Partenaires Innovants a pour but de renforcer les liens entre les membres du SNEFiD et ses partenaires techniques et industriels.

Il s'agit pour le SNEFiD de réunir les acteurs du secteur qui soutiennent ses missions et partagent sa vision afin de **développer, ensemble, des synergies**, le partage de pratique, de technologie dans les métiers de la gestion globale des déchets.

Pour les entreprises partenaires, le Club est l'occasion de :

- se faire connaître de l'ensemble des adhérents du syndicat et de nouer des contacts personnalisés avec les entrepreneurs indépendants ;
- d'avoir accès au Panorama de presse du réseau, conçu et publié chaque semaine ;
- d'être référencé sur le site internet du SNEFiD : [www.entrepreneursdudechet.fr](http://www.entrepreneursdudechet.fr) ;
- de participer à chaque assemblée générale ;
- d'accéder aux réunions techniques et territoriales organisées par le SNEFiD ;
- d'organiser une visite de leur site ou une présentation de leur entreprise ;
- de présenter - sur demande - une nouveauté technologique par mail ou dans le cadre de la newsletter « D comme déchet ».

### Le CLUB : LES CONDITIONS D'ADHÉSION

Les critères préférentiels d'admission pour intégrer le Club des Partenaires Innovants sont :

- La fabrication et production de produits et de services à caractère innovant (existence d'une politique R&D)
- La commercialisation et distribution de produits et de matériels français ou en provenance de la communauté européenne.

L'adhésion est subordonnée au respect des critères exposés ci-dessus, à l'établissement d'un dossier de candidature soumis à l'agrément du conseil d'administration, garantissant ainsi le respect des valeurs du SNEFiD, et à l'acquittement d'une cotisation dont le montant est fixé annuellement.

### Le secrétariat général à votre disposition :



Cécile JANVIER  
Chargée des relations institutionnelles  
[cecile.janvier@snefid.fr](mailto:cecile.janvier@snefid.fr)  
06 73 19 59 14



Guénola GASCOIN  
Secrétaire générale  
[guenola.gascoin@snefid.fr](mailto:guenola.gascoin@snefid.fr)  
02 99 09 52 96 / 06 74 78 78 86



Stéphanie LAURENT  
Assistante  
[stephanie.laurent@snefid.fr](mailto:stephanie.laurent@snefid.fr)  
02 99 09 52 96